

Participation des communautés à l'aménagement de la faune: l'expérience du Mont Cameroun

A. Akumsi

Une stratégie d'aménagement participatif de la faune sauvage dans la région du Mont Cameroun contribue à enrayer le déclin rapide des ressources fauniques des forêts et pourrait servir de base pour rendre la législation nationale plus conforme aux réalités locales.



Dans la région du Mont Cameroun, la chasse au gibier est couramment pratiquée depuis toujours à des fins de subsistance ou pour obtenir un revenu, et elle est devenue une activité lucrative qui emploie des milliers d'hommes, de femmes et de jeunes. Toutefois, la sophistication accrue des méthodes de chasse, la destruction des habitats par les feux de brousse et le défrichement des forêts au profit de l'agriculture se sont traduits par une forte diminution des populations d'animaux sauvages. Ce déclin a été reconnu comme un problème majeur, non seulement par les écologistes, mais aussi par les communautés locales dont les moyens d'existence sont directement affectés.

Bien que les communautés locales du Cameroun comprennent bien que la ressource doit être gérée de manière durable, la législation sur la faune ne laisse pas suffisamment de possibilités pour que les utilisateurs locaux participent à l'aménagement de la ressource ou en tirent profit.

Le Projet Mont Cameroun (Limbé), opérationnel dans la région de 1994 à 2002 et financé par le Département britannique pour le Développement international (DFID), a facilité l'élaboration d'une stratégie d'aménagement participatif de la faune sauvage pour la région du Mont Cameroun. La stratégie est actuellement mise en œuvre à titre pilote en vue éventuellement de la répliquer dans d'autres régions du pays. Le présent article relate les expériences et les enseignements tirés de la gestion communautaire de la faune sauvage dans cette région.

IMPORTANTANCE CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DU GIBIER

La ressource faunique, ou plus simplement le gibier, joue un rôle fondamental dans l'existence des communautés qui

vivent en forêt dans tout le pays. Elle est chassée essentiellement à des fins alimentaires et commerciales. Certaines communautés locales attachent une grande valeur culturelle à cette ressource. Par exemple, quelques sociétés traditionnelles de la région du Mont Cameroun croient que les hommes sont parfois transformés en animaux. Bien que ces sociétés aient, culturellement parlant, une grande considération pour les animaux, elles n'ont pas de structure organisée pour gérer la faune sauvage (Tako, 1999).

Dans cette région, la faune a toujours été exploitée comme une ressource commune, bien que la chasse soit assujettie à certaines réglementations exigeant des permis, l'enregistrement des armes à feu et l'utilisation de matériel approuvé pour piéger les animaux. Malgré cela, presque toutes les activités se faisaient de manière illégale, c'est-à-dire au mépris de ces obligations. Traditionnellement, les chasseurs et les trappeurs utilisaient du matériel local, notamment des lances de bois et des lianes en guise de cordes, et les animaux capturés étaient essentiellement destinés à la consommation familiale. Au fil du temps, les pratiques traditionnelles ont peu à peu été remplacées par des techniques plus perfectionnées, telles que l'utilisation de fusils et de câbles. Un chasseur pose jusqu'à 300 pièges et l'on a vu se diffuser les pièges-barrière pour augmenter les chances de captures.

En plus de la chasse excessive, d'autres facteurs contribuent à la disparition progressive de la faune sauvage dans la région, notamment la destruction des habitats par les feux de brousse, l'agriculture de subsistance et le défrichement des forêts sur une grande échelle au profit de l'agriculture commerciale.

Environ 45 espèces de mammifères de grande et de moyenne taille (poids corporel supérieur à 3 kg) ont été

Alfred Akumsi est spécialiste du développement communautaire au Centre régional pour le développement et la conservation, à Limbé (Cameroun).



La chasse pratiquée principalement par les chasseurs professionnels est financée par des «restaurateurs», exclusivement des femmes, qui préparent la pepper soup avec de la viande

Les chasseurs et d'autres parties prenantes de la région du Mont Cameroun ont créé des comités et des associations de gestion de la faune, au sein desquels sont négociées les réglementations sur les «bonnes pratiques de chasse»



enregistrées aux alentours du Mont Cameroun et jouent un rôle important dans l'écosystème. Certaines sont endémiques dans la région, notamment le drill (*Mandrillus leucophaeus*), le cerpopitheque de Preuss (*Cercopithecus preussi*), le moustac à oreilles rousses (*Cercopithecus erythrotis*) et le francolin du Mont Cameroun (*Francolinus camerunensis*). Les éléphants et les chimpanzés sont rares et en voie d'extinction. Les carcasses de tous ces animaux ainsi que celles d'autres espèces communes sont commercialisées dans la zone, pour leur viande. Les singes et les rongeurs sont les plus communs (Tako, 1999).

Dans la région du Mont Cameroun, le commerce du gibier emploie des hommes, des femmes et des jeunes. La chaîne

commerciale est faite de chasseurs, de détaillants et de «restaurateurs» (vendeurs de *pepper soup*) (Ambrose-Oji, 1997).

Les chasseurs sont essentiellement des hommes jeunes et ils peuvent être divisés en deux catégories: les chasseurs à temps partiel qui ont d'autres activités et ne pratiquent la chasse qu'occasionnellement, le plus souvent pour la consommation familiale; et les chasseurs à plein temps qui consacrent l'essentiel de leur temps et de leurs ressources à la chasse. Ces derniers chassent pour gagner leur vie et se déplacent d'un endroit à l'autre pour trouver des forêts riches en faune sauvage. La chaîne est organisée de telle manière que les vendeurs de *pepper soup* financent l'essentiel des opérations des chasseurs professionnels.

Les intermédiaires sont des hommes et des femmes qui achètent aux chasseurs et revendent le gibier, frais ou fumé, au public. Ce groupe contribue aussi à financer le processus.

Les «restaurateurs» sont exclusivement des femmes qui préparent la *pepper soup* avec de la viande pour la vendre au public.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA RÉGION DU MONT CAMEROUN

Face à la diminution des populations d'animaux sauvages dans la région, le Projet Mont Cameroun (Limbé) a facilité, avec le concours du département local du Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF), l'élaboration d'une stratégie visant à garantir un système d'aménagement durable de la faune sauvage dans la région pour améliorer les moyens d'existence des communautés.

Un examen de la Loi nationale sur les forêts et la faune, effectué en 1994, a mis en relief que la législation actuelle prévoyait la participation des communautés locales à la gestion des ressources forestières, notamment à la faune, mais que les réglementations étaient encore peu adaptées à la réalité locale sur le terrain et que les modalités de partage des rôles et des avantages, tant entre les communautés et le MINEF qu'entre les membres des communautés, n'étaient pas clairement définies. L'un des objectifs du Projet Mont Cameroun était de tester des approches propres à rendre la loi plus applicable.

Lors de l'élaboration de la stratégie, l'accent a été mis sur la participation des chasseurs et des autres autorités traditionnelles, et le processus impliquait d'adapter et de tester les systèmes d'aménagement de la faune existants au niveau local.

Les objectifs de la stratégie étaient les suivants:

- créer des institutions villageoises et renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent gérer la faune de manière durable;
- développer des réglementations définies au plan local propres à soutenir les efforts de gestion durable, sur la base de la réalité locale et dans le respect de la législation nationale sur la faune sauvage;
- définir des territoires de chasse communautaires et des niveaux d'exploitation durable;
- mettre au point un système local simple de suivi et d'évaluation avec la participation de tous les intéressés.

Les chasseurs et les autres parties prenantes ont été encouragés à constituer des associations et des comités de gestion de la faune dans lesquels les réglementations concernant les bonnes pratiques de chasse ont été négociées et convenues avec le MINEF.

On a réalisé que l'autorité locale chargée de la gestion de la faune sauvage ne pourrait exercer ses pouvoirs que si les utilisateurs des ressources avaient des titres qui les incitaient à gérer rationnellement la ressource. Prenant ses distances vis-à-vis de la réglementation nationale sur la faune, le service forestier local a simplifié, en collaboration avec l'administration locale, les démarches que devaient faire les chasseurs locaux régulièrement enregistrés pour obtenir leurs permis de port d'arme et de chasse. Cet arrangement local entre les communautés et le MINEF a été conçu pour contourner les imperfections de la loi, dans l'intention, s'il fonctionnait bien, de s'en inspirer pour réviser la législation nationale.

Les saisons de chasse et les territoires de chasse communautaires ont été définis de façon à limiter les activités à certaines zones et à en protéger d'autres où les animaux pourraient se sentir en sécurité et se reproduire. La pose de pièges n'est

autorisée que dans un rayon de 1 km des zones d'agriculture communautaires, mais pas plus avant dans la forêt. Cette disposition a pour double but de fournir du gibier aux trappeurs et de protéger les fermes des petits animaux, essentiellement rôdeurs, qui ont été identifiés dans la région comme des ennemis des cultures. En outre, le nombre de pièges par chasseur est limité à 100.

Un système de suivi et d'évaluation simple a été mis en place dans la région. L'institution chargée de la gestion de la faune tient la ressource faunique sous surveillance régulière. Les informations de suivi sont enregistrées sur des fiches conçues à cet effet et servent de base, après analyse, pour l'attribution de quotas annuels de chasse. Les données collectées dans le cadre du suivi proviennent aussi bien de la forêt que du village; les informations réunies dans la forêt concernent l'abondance des différentes espèces et leur distribution, alors que dans le village, les vendeurs de *pepper soup* et les chasseurs enregistrent des informations sur les prélèvements.

Les quotas de chasse concernant les différentes espèces sont fonction de leur abondance locale et alloués au moyen d'un système de marquage. Au début de la saison, l'institution communautaire chargée de la faune remet aux chasseurs des marques de métal pour les espèces autorisées; le nombre de marques attribuées pour chaque espèce est égal au quota concernant cette espèce pendant la saison. Le chasseur accroche la mar-

Les limites concernant la pose de pièges ont été fixées conjointement par les communautés, les institutions chargées de la gestion de la faune et le Ministère de l'environnement et des forêts



que sur l'animal tué, puis l'emporte au bureau de suivi du village pour le faire enregistrer. La marque est ensuite retirée et conservée au bureau du village. Lorsque toutes les marques attribuées pour une espèce particulière ont été restituées, cela signifie que le quota de la saison pour cette espèce a été atteint. La capture des espèces menacées d'extinction est interdite. Les chasseurs ont aussi été sensibilisés aux espèces autorisées par des affiches et par les moyens d'information locaux.

Les institutions chargées de la gestion de la faune organisent régulièrement des patrouilles dans la forêt pour tenir les braconniers à distance. Les activités de contrôle consistent à détruire les pièges illégaux, placés en dehors des zones autorisées, et à arrêter les chasseurs illégaux, qui ne se sont pas enregistrés auprès de l'institution villageoise compétente et qui, par conséquent, ne sont pas autorisés à chasser ou à poser des pièges, même à l'intérieur des territoires de chasse. La chasse illégale est sanctionnée par la saisie du matériel de chasse et par des amendes.

Cette stratégie de gestion de la faune est mise en œuvre dans toute la région du Mont Cameroun, avec des résultats mitigés suivant les communautés.

LES PROBLÈMES GÊNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Politique

La législation camerounaise sur la faune est loin de refléter les réalités locales en matière de chasse et d'aménagement de la faune sauvage et elle n'encourage pas les chasseurs locaux à intervenir dans la gestion et l'utilisation de cette ressource. Ainsi, les permis de chasse sont trop chers pour les chasseurs locaux, surtout si on les compare aux permis d'exploitation artisanale des forêts. Face à cet obstacle financier, les chasseurs locaux opèrent clandestinement, en maximisant leurs prises au mépris de la durabilité et en tuant des espèces menacées d'extinction.

Il est indispensable d'avoir un permis de port d'armes pour pouvoir obtenir un permis de chasse, mais le fusil danois, qui est le plus utilisé par les chasseurs locaux, n'est pas reconnu par l'administration et ne peut pas faire l'objet d'un permis de port d'armes. Ainsi les chasseurs locaux n'ont aucune possibilité de chasser légalement avec les fusils locaux qui sont financièrement à leur portée.

La loi sur la faune reconnaît uniquement les pièges faits avec du matériel végétal et elle n'autorise jamais la vente des animaux capturés. Dans les faits, les trappeurs utilisent des collets avec câbles métalliques, beaucoup plus efficaces pour piéger les animaux, et tout porte à croire que les chasseurs vendent une partie de leurs captures pour améliorer leur revenu.

L'inéquation de la loi par rapport aux réalités locales encourage la chasse illégale, alors que le gouvernement est incapable de la combattre.

Participation communautaire

Dès le départ, les villageois voyaient d'un mauvais œil l'aménagement communautaire de la faune sauvage, vu le maigre rapport des pratiques légales. Il a été très difficile d'associer tous les chasseurs au processus; certains d'entre eux, en particulier ceux dont la chasse est l'activité principale, ont préféré continuer à opérer illégalement, pensant pouvoir retirer plus d'avantages de la chasse non réglementée qu'en suivant les règles des institutions communautaires de gestion de la faune, et avoir peu de chances d'être pris sur le fait et sanctionnés. Quelques chasseurs soupçonnaient aussi le gouvernement de leur tendre un piège pour les arrêter ou taxer leurs activités. Après une campagne de sensibilisation continue, un plus grand nombre de chasseurs ont pris conscience des avantages potentiels de la stratégie et le nombre de chasseurs enregistrés a augmenté.

Les associations de gestion de la faune ont décidé, dans leur règlement intérieur, d'opérer dans un cercle fermé, en vertu duquel les vendeurs de *pepper soup* n'achèteraient qu'aux chasseurs officiels. Cela oblige la plupart des chasseurs clandestins à se faire enregistrer et à opérer dans le cadre de la stratégie. En outre, le Projet Mont Cameroun a introduit d'autres activités génératrices de revenu, et dispensé une formation correspondante aux membres des communautés, en vue de réduire la dépendance à l'égard de la chasse.

Lutte contre le braconnage

Il a été très difficile d'amener les chasseurs qui ne résidaient pas dans la communauté à la table des négociations. Ces chasseurs pénètrent clandestinement dans la zone, habituellement avec la complicité de certains membres de la communauté. Ils transportent leurs captures et les vendent en dehors du

village dans les zones urbaines avoisinantes. Pour lutter contre ce groupe de chasseurs, les communautés ont mis au point un contrôle conjoint avec le MINEF et les comités de gestion de la faune. Ce contrôle conjoint a été très efficace pour exclure les chasseurs illégaux du système dans certaines zones, mais le braconnage demeure un problème en zone périurbaine.

Viabilité financière

Le manque de viabilité financière des institutions villageoises a été identifié comme un problème majeur qui compromet la mise en œuvre de la stratégie. Le coût de la gestion de la faune est bien supérieur aux avantages qu'elle procure. Il est donc peu probable que les institutions villageoises gagnent suffisamment d'argent pour maintenir le système.

Le problème a été en partie résolu en renforçant les capacités des communautés pour leur permettre de pratiquer un aménagement forestier polyvalent, de manière à pouvoir utiliser les bénéfices procurés par d'autres ressources forestières pour couvrir le coût de l'aménagement de la faune. De nombreuses communautés de la région adhèrent aujourd'hui à un système de foresterie communautaire en vertu duquel le gouvernement confie la gestion d'une pièce de forêt à la communauté qui, en retour, retire tous les fruits de la gestion (y compris les recettes financières). Des activités génératrices de revenu ont aussi été introduites pour accroître les gains des chasseurs et de ceux qui participent à la gestion de la faune.

SUCCÈS OBTENUS

Prise de conscience accrue

Les communautés sont plus conscientes des problèmes de gestion de la faune sauvage grâce à une campagne de sensibilisation continue, d'abord menée par

Les communautés ont été sensibilisées aux problèmes de gestion de la faune grâce à des réunions visant à leur faire prendre conscience de l'état de la faune et de la nécessité de la conserver



le Projet Mont Cameroun et le MINEF, puis par les comités de gestion de la faune. Les membres des communautés connaissent maintenant mieux la loi sur la faune et ses dispositions. Ils ont cessé de chasser n'importe quoi, pour s'orienter vers des espèces communes, moins rares, ce qui montre qu'ils ont pris conscience des menaces qui pèsent sur la faune sauvage dans la région.

Capacités améliorées

La formation d'un partenariat entre le MINEF, les utilisateurs des ressources fauniques et les autres intéressés pour lutter contre le déclin des populations d'animaux sauvages dans la zone, est un résultat important. Les membres des communautés sont mieux à même de gérer la faune sauvage. Le savoir indigène sur la faune est utilisé pour allouer des quotas de chasse durables. Les espèces menacées d'extinction et celles qui sont protégées par la loi camerounaise sur

la faune sont considérablement moins chassées dans les communautés où la mise en œuvre de la stratégie a beaucoup avancé.

Accroissement des populations d'animaux sauvages

Des indicateurs locaux mis au point par les membres des communautés (tels que dommages aux exploitations causés par de gros mammifères) et l'analyse des données de surveillance de la faune sauvage montrent que les populations d'animaux sauvages ont augmenté. Des spécimens d'espèces auparavant rares sont beaucoup plus fréquemment aperçus dans la forêt. Toutefois, pour obtenir plus de données qualitatives et quantitatives et pour bien comprendre l'impact de la mise en œuvre de la stratégie, une enquête approfondie sur la faune sauvage est nécessaire pour compléter les données rassemblées par les communautés.

Amélioration des moyens d'existence

Beaucoup de membres des communautés s'engagent dans des activités génératrices de revenus complémentaires à la chasse et à la gestion forestière, telles que l'apiculture, l'héliciculture et l'élevage d'aulacodes. Certains ont abandonné la chasse pour se tourner vers ces moyens d'existence plus lucratifs.

Contrôle conjoint

Les opérations de contrôle conjoint ont réussi dans une large mesure à réduire le braconnage, voire à y mettre fin, dans quelques communautés. Des milliers de pièges ont été détruits dans la forêt et quelques braconniers ont été pris sur le fait et poursuivis conformément aux règlements arrêtés par la communauté et adoptés dans les nouvelles stratégies. Certains membres des communautés ont attribué l'accroissement de la population animale au retrait des pièges qui avaient été posés en forêt.

Politiques

L'expérience acquise grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement communautaire de la faune dans la région du Mont Cameroun est actuellement mise à profit pour réviser les réglementations sur la faune afin de mieux les adapter aux communautés locales. Les communautés de la région du Mont Cameroun sont souvent invitées à relater leurs expériences aux responsables des politiques, dans des ateliers et des séminaires organisés dans le cadre du processus de révision de la législation. Par exemple, la pertinence de la stratégie pour d'autres régions du pays, a été reconnue à un atelier, à Garua, en mars 2001. Dans l'intervalle, le département local du MINEF a joué un rôle décisif en créant un environnement favorable pour amener les chasseurs et les autorités à gérer en concertation la faune sauvage.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La campagne de sensibilisation continue a été fondamentale pour mieux informer les communautés sur les avantages, de type financier ou autre, pouvant dériver de la politique permettant un réel partenariat entre l'État et les communautés locales, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

Un partenariat, dans lequel les rôles et les responsabilités de chacun sont bien définis, ainsi que la mise en place de systèmes transparents, ont permis d'atténuer les soupçons des communautés locales et d'obtenir leur engagement sans réserves en faveur de l'aménagement de la faune sauvage.

L'un des objectifs majeurs du Projet Mont Cameroun était de fournir des informations en retour émanant des communautés locales pour influencer la législation et la prise de décisions nationales, et la stratégie a été reconnue comme pertinente pour d'autres régions

du pays. Toutefois, la législation sur les forêts et la faune est toujours en cours de révision, en vue d'inclure ce type de modèle participatif local.

Grâce à l'existence d'un cadre juridique au sein duquel ils peuvent s'identifier et pratiquer leur activité dans la légalité, les chasseurs se sentent plus maîtres de la situation et sont incités à gérer la faune de façon durable pour s'assurer des avantages à long terme. La reconnaissance légale des institutions chargées de la gestion de la faune dans la région du Mont Cameroun leur a donné un certain pouvoir pour lutter contre la chasse illicite. Cela les a aussi aidés à contrôler la chasse des espèces menacées d'extinction.

Les connaissances indigènes sur la gestion des ressources ne devraient jamais être sous-estimées. Grâce à l'intégration des connaissances locales sur la faune dans le système de suivi et d'évaluation mis au point dans la région du Mont Cameroun, ce système est peu coûteux, facile à utiliser, et aisément adaptable.

CONCLUSIONS

Bien qu'il s'agisse d'une approche encore très récente au Cameroun, l'aménagement communautaire de la faune sauvage n'en demeure pas moins, semble-t-il, le seul espoir pour mettre un terme au déclin rapide des populations d'animaux sauvages des forêts du pays. La stratégie de gestion de la faune sauvage du Mont Cameroun devrait permettre de résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, si elle est mise en œuvre dans un environnement politique porteur. Les connaissances acquises devraient être mises à profit pour réviser la législation nationale sur la faune, et le gouvernement devrait faciliter la réplique de cette initiative dans d'autres régions du pays. ♦



Bibliographie

- Ambrose-Oji, B.** 1997. *Forest livelihoods: implications for biodiversity conservation. Analysis of the MCP-GEF socio-economic survey for West Coast and Bomana corridor area.* Rapport de consultant. Limbé, Cameroun, Projet Mont Cameroun.
- Tako, C.** 1999. *Local forest resource management systems (LFRMS) – understanding, mobilisation and monitoring.* Sustainable Wildlife Management: West Coast Area of Mount Cameroon. Limbe, Cameroon, Limbe Botanical Garden et Washington, Etats-Unis, Central African Regional Program for the Environment (CARPE). ♦

Peut-on gérer les forêts de façon durable pour des produits forestiers non ligneux ?

P. Vantomme

Pendant les 25 dernières années, les produits forestiers non ligneux (PFNL) ont fait l'objet d'une attention croissante pour leur capacité d'améliorer les revenus des populations tributaires de la forêt. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, ils sont aussi désormais appréciés pour l'important rôle qu'ils jouent dans la conservation de la biodiversité des forêts. La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son Programme élargi de travail sur la diversité biologique des forêts, a recommandé que soit adoptée une approche équilibrée entre la conservation et l'utilisation des forêts, et a promu un troisième objectif, à savoir le partage équitable des avantages. Peut-on réellement gérer les forêts pour les produits forestiers non ligneux de manière à harmoniser toutes ces attentes ?

Parmi d'autres thèmes clés relatifs au développement durable des PFNL, cette question a été abordée pendant le XII^e Congrès forestier mondial lors d'une réunion collatérale: «Renforcer les partenariats mondiaux pour promouvoir le développement durable des produits forestiers non ligneux» tenue au Québec (Canada), le 20 septembre 2003.

Paul Vantomme est forestier (Produits forestiers non ligneux) auprès de la Division de l'économie et des produits forestiers, FAO, Département des forêts, Rome.

Cette réunion d'une journée était organisée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et la FAO.

Les témoignages présentés à la réunion ont montré que, dans certains cas, la gestion des forêts pour les PFNL avait en effet amélioré sensiblement les moyens de subsistance des producteurs de ces produits, et que dans certains autres cas l'utilisation des PFNL avait sauvé la diversité spécifique dans les forêts. Cependant, il y a eu des cas où les PFNL n'avaient joué qu'un rôle négligeable dans la création de revenus à long terme ou dans la conservation de la biodiversité.

Le cas du bambou qui pousse dans le Comté d'Anhui en Chine était probablement le meilleur exemple de la façon dont une seule culture a, en 10 ans, considérablement amélioré le revenu rural de nombreuses personnes vivant dans une vaste zone. La végétation forestière (fortement dégradée) des montagnes a été progressivement remplacée par le bambou, mais les bambouseraies qui ont fini par dominer le paysage avaient un niveau de diversité comparable à celui d'un champ de maïs. Reste aussi la question de savoir, naturellement, si le bambou cultivé sous culture intensive par les exploitants peut encore être considéré comme un produit forestier non ligneux.

Par ailleurs, des cas provenant de l'Amazonie ont montré que les PFNL ont réellement été exploités grâce à des pratiques qui ont sauvé la diversité spécifique. Les exemples incluaient le caoutchouc (de *Hevea brasiliensis*) et les noix du Brésil (de *Bertholletia excelsa*, dont la coupe est interdite par la loi). Cependant, d'une manière générale, la récolte des PFNL pourrait n'avoir pas contribué de manière sensible et durable à améliorer le revenu rural en Amazonie. Les volumes de production de la plupart des PFNL de l'Amazonie brésilienne ont fléchi par rapport aux hauts rendements du début des années 70, tombant aujourd'hui à des

niveaux insignifiants, de nombreux produits devenant obsolètes ou ayant été remplacés par des produits cultivés.

Entre ces cas extrêmes de PFNL gérés pour la création de revenus ou la conservation de la biodiversité, il existe une série de situations intermédiaires et, dans la plupart des cas, il est difficile d'évaluer la possibilité de gérer les forêts pour les PFNL de manière durable. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans l'étude des aspects socioéconomiques de la gestion des PFNL mais on ne connaît guère l'écologie des espèces productrices de PFNL, notamment dans les pays tropicaux, ou la biodiversité dans les forêts gérées. Les méthodes d'évaluation de l'impact des techniques de gestion et de récolte des PFNL, et en particulier de la durabilité de la ressource dans le temps et l'espace ont encore besoin d'être améliorées.

Les questions concernant la gestion des forêts pour la récolte de PFNL touchent à beaucoup de secteurs et non seulement à la foresterie. Il est espéré que le processus de renforcement des partenariats, mis en route grâce à la réunion collatérale au Congrès forestier mondial, se poursuivra, et qu'une meilleure collaboration facilitera l'élaboration d'un jeu harmonisé et mondialement compris de termes, outils et méthodes fiables pour l'identification et le suivi des paramètres clés nécessaires pour évaluer la durabilité de la gestion des forêts pour les PFNL.

Toute la documentation relative à la réunion collatérale du XII^e Congrès forestier mondial concernant les PFNL est disponible sur Internet: www.sfp.forprod.vt.edu